

Pour Mécansime Europeen de Stabilite:

Dès l'été 2010, les dirigeants Européens se rendent compte qu'ils ont besoin de mettre sur pied un mécanisme de solidarité plus efficace et crédible que la Facilité Européenne pour la Stabilité Financière (FESF) dont ils ont accouché dans l'urgence en Mai 2010 et qui repose sur les garanties de chacun des Etats Membres mais sur une solidarité limitée à la fois dans le temps et dans les montants. Il s'agit alors pour l'Europe de créer un mécanisme permanent qui implicitement permet de contourner l'article 125 du Traité de Lisbonne (aucun état membre ne peut assumer les dettes d'un autre état membre) qui est utilisé par beaucoup pour limiter la solidarité Européenne. C'est le fruit de longs débats mais finalement, les pays créditeurs finissent par accepter l'idée qui en est terminée fin novembre 2010. Le MES institue alors deux grands principes : D'abord, la solidarité financière entre les Etats membres sous conditions. La nature de la conditionnalité n'est pas très claire dans le traité même s'il reprend à plusieurs reprises l'approche du FMI en exemple. Ensuite, le traité institue un principe qui a d'ailleurs causé une certaine panique à l'époque : le MES reconnaît la possibilité éventuelle de l'insolvabilité d'un Etat membre qui serait alors réglée par une restructuration (ie. un défaut partiel sur ses crédettes privées). Ce mécanisme reconnaît donc la nécessité d'assister un pays membre en cas de crise de liquidité et d'organiser un défaut en cas d'insolvabilité. C'est le fondement de la déclaration de pays qui a été signée par tous les partis verts européens sauf le parti suédois.

C'est précisément parce que nous n'avions pas de mécanisme de solidarité que nous avons tergiversé et finalement laissé la situation grecque dérapier pour aller s'échoir dans un programme d'ajustement insensé. C'est aussi parce que nous n'avions pas de mécanisme de solidarité en place que nous avons retardé l'inévitable défaut grec par peur des répercussions en chaîne sur les autres pays de l'Union

Il y a deux alternatives au MES:

La première est de refuser le principe de l'assistance mutuelle et des programmes d'ajustement en Europe. C'est laisser les Etats membres seuls face aux marchés. Ceci aurait peut-être permis à la Grèce de faire défaut plus tôt mais elle aurait dû immédiatement équilibrer son budget, procéder à des coupes budgétaires encore plus violentes et certainement sortir de la zone euro au prix d'un effondrement de ses standards de vie. C'est un choix audible mais qui porte en lui les germes de la fin de l'Europe.

La seconde est de décider que la solidarité conditionnelle est insuffisante et que ce dont la zone euro a réellement besoin, c'est d'une solidarité inconditionnelle entre ses états membres. Pour la mettre en œuvre, il faut accepter de mettre plus de ressources et de prérogatives en commun. En un mot, il faut accepter le fédéralisme budgétaire.

Contre Mécansime Europeen de Stabilite:

Le MES (Mécanisme Européen de Stabilité) est un Traité entre les 17 Etats Membres de la zone Euro visant à pérenniser en droit international, les objectifs et les interventions conditionnelles du FESF (structure de droit privé) à compter de Juillet 2012. Présenté comme dernier rempart contre les crises de confiance pouvant affecter la stabilité de la zone, il a vocation à se substituer aux marchés financiers dès lors qu'un des signataires ne pourrait plus ou risquerait de ne plus pouvoir accéder normalement à leurs financements.

Les opposants à sa ratification dénoncent :

- le caractère anti démocratique et autoritaire d'un embryon de structure fédérale organisant le contrôle des marchés sur la gouvernance et l'indépendance économique des signataires,
- l'absurdité économique et le caractère antisocial des mesures de conditionnalité.

1- Les interventions du MES (prêts directs, interventions sur les marchés primaires et secondaires, recapitalisation du secteur bancaire) et leurs conditionnalités seront adoptées **centralement par les Ministres des Finances et mises en œuvre sous la tutelle de la Commission, de la BCE et du FMI (le contrôle du Parlement est écarté).**

2- Comme dernier rempart, le MES délègue à la seule Commission en liaison avec la BCE et le FMI la rédaction du programme d'ajustement budgétaire et économique s'appliquant au demandeur qui au préalable aura dû s'engager au strict respect de l'ensemble des règles de gouvernance de l'UE (TFUE, Six

pack, TSCG); ensemble de règles considérées comme premier rempart.

3- Les effets adverses de la mise en oeuvre des conditionnalités (dette < 60%, 1/20° de réduction annuelle si > 60%, déficit structurel < 0.5%) sur l'évolution des dépenses de solidarité et la croissance ne pouvant être compensées que par des mesures de relance visant à accroître la productivité du travail (baisse des salaires, flexibilité emploi, baisse des charges) et du capital (privatisation et baisse de la pression fiscale).

4- Pour la première fois dans l'histoire de l'UE, un Traité entérine dans la loi communautaire et interne le droit d'intervention d'une entité étrangère à celle-ci, en l'occurrence le FMI. Il est clairement stipulé que les demandes adressées au MES, le seront en parallèle au FMI dont l'expertise et les outils de contrôle seront sollicités pour définir et suivre l'exécution des conditionnalités d'intervention.

En conclusion le MES se présente comme une nouvelle structure fédérale ultra libérale, antidémocratique et antisociale, soumise aux seuls intérêts des investisseurs internationaux à l'extrême opposé du projet européen solidaire et écologiste que EELV et la plupart des autres Partis Verts défendent.